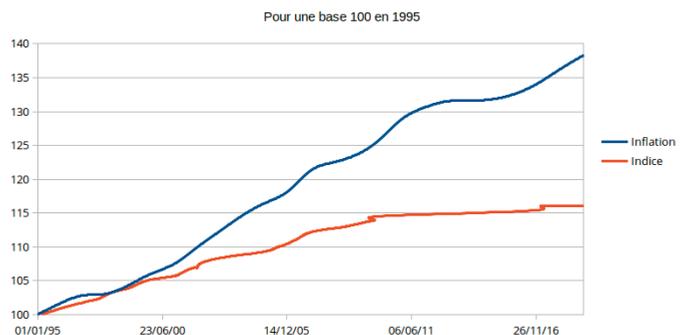


# Le 26 janvier en grève !

## Battons-nous pour nos salaires

Le salaire des personnels de la Fonction publique (titulaires ou contractuel·les) est calculé à partir de la valeur attribuée au point d'indice. Depuis 25 ans, l'augmentation de la valeur du point d'indice a été inférieure à l'inflation 21 fois. Rapporté à la situation de 1995, le salaire d'un·e professeur·e des écoles ou d'un·e certifié·e au 5<sup>e</sup> échelon (indice 476) est plus bas de 551 euros bruts constants !

Dans le même temps, certain·es agent·es comme les AED et les AESH perçoivent un salaire si bas que lorsque le SMIC est revalorisé pour tenir compte de l'inflation, leur salaire calculé sur la base de la grille indiciaire se trouve alors en dessous du



Décrochage du point d'indice

Smic. L'administration est alors obligée de verser une indemnité différentielle pour que les AED et AESH perçoivent le salaire minimum.

## Des inégalités salariales femmes / hommes qui persistent

Le salaire net des enseignantes est inférieur de 13,9% à celui de leurs collègues masculins. Il existe plusieurs raisons à cela. Les HSA profitent essentiellement aux hommes, qui perçoivent 51% de ré-

munération liée aux HSA de plus que les femmes. De plus, les femmes sont plus souvent contraintes de prendre en charge la garde des enfants et sont bien plus souvent à temps partiel.

Pour SUD éducation, il est urgent d'obtenir satisfaction sur les revendications immédiates :

- ★ l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels ;
- ★ l'intégration des primes et indemnités au salaire ;
- ★ une augmentation significative des salaires, d'autant plus forte que le salaire de l'agent·e est bas, pour réduire les inégalités salariales.

SUD éducation revendique également dans le cadre du **projet d'égalité salariale** qu'elle porte : avec l'Union syndicale Solidaires, une augmentation du Smic à 1 700 € nets ; la titularisation sans condition de concours ni de nationalité à temps plein de tous les personnels contractuels de l'Éducation nationale.

éducation  
**Sud78**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

# AESH :

# Le 26 janvier

# en grève !



**AESH** education *Sud 78*

**1 VRAI MÉTIER**

**1 VRAI STATUT**

**1 VRAI SALAIRE**

Lorsqu'on parle de l'école inclusive, ou de la bienveillance on sait bien que les AESH ont un grand rôle à jouer ; elles/ils sont des actrices/acteurs indispensables pour que les élèves en situation de handicap puissent poursuivre une scolarité comme tout un chacun.

Les personnes accompagnant les élèves en situation de handicap font partie de la communauté éducative et participent très activement aux bien-être physique et moral des élèves qu'elles/ils accompagnent durant leur parcours scolaire dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré pour la voie classique mais n'oublions pas les parcours professionnels (accompagner l'élève lors de ses premières journées de stage...).

Imaginez une journée sans AESH, pas d'enfants en situation de handicap dans les écoles... Pourquoi celles/ceux qui veillent à ce que les enfants et les personnes handicapées ne soient pas exclues du système d'enseignement général et professionnel sont si maltraité·es voire méprisé·es.

**Les AESH, personnels les plus précaires dans l'Éducation nationale.**

## Nous, AESH, demandons :

- ★ L'abandon des PIAL qui désorganisent notre travail et ne nous permettent pas de suivre au mieux nos élèves.
- ★ La titularisation sans condition des AESH par la création d'un statut de fonctionnaire et d'un métier d'éducateur/trice scolaire spécialisé(e), car nous ne faisons pas qu'accompagner l'élève, nous lui apportons une aide personnalisée et adapté à son handicap.
- ★ Un salaire à 1 700 € net en début de carrière, afin de vivre dignement de notre travail.
- ★ La reconnaissance d'un temps plein à 24 heures d'accompagnement plus les heures de travail invisible préparation des adaptations, suivi, coordination, formation, réunions d'équipe, projets, etc.
- ★ Une réelle formation initiale et continue, afin que l'on puisse au mieux accompagner les élèves.

**AESH** ✓ Connaître ses droits  
✓ les défendre  
✓ En gagner de nouveaux !

**STAGE DE FORMATION SYNDICALE  
LE VENDREDI 5 MARS 2021**

Recopiez et envoyez votre demande de congé (rémunéré) pour formation syndicale un mois avant le stage auprès de votre supérieur·e hiérarchique soit **avant le 05 février !**

**TOUTES LES INFOS DANS LE DESCRIPTIF SUR LE SITE SUD ÉDUC 78**

# Prof'docs

# Le 26 janvier

# en grève !

## Non à la discrimination des professeur·es-documentalistes !

Encore appelé·es familièrement « dames du CDI », les professeur·es-documentalistes subissent une véritable discrimination dans l'Éducation nationale. Alors que leur mission est clairement celle d'enseigner, ces 11 800 personnes sont toujours considérées comme des sous-enseignant·es. Faut-il y voir la conséquence d'une très grande féminisation (87 %) de ce métier ?

Les inégalités de traitement sont multiples et bien documentées\*. Il faut rappeler la scandaleuse absence d'agrégation en Documentation (alors que le Capes de cette même discipline existe depuis 30 ans), et des heures supplémentaires et indemnités inférieures à celles des autres enseignants. Ce qui aboutit à une rémunération inférieure pour les professeur·es-documentalistes.

Plus récemment, le ministre refuse d'octroyer aux prof'docs la « prime d'équipement informatique » accordée à tous les autres enseignants. Les motifs invoqués (« pas devant élèves » ou « ils ont un poste informatique sur leur lieu de travail ») sont aussi stupides que malhonnêtes.

Il s'agit là d'une véritable discrimination de genre, héritée des stéréotypes d'un autre siècle, qui enfreint notre Constitution nationale. Alors que les prof'docs ont mission d'éduquer aux valeurs républicaines à leurs élèves et de lutter contre les discriminations, ils/elles subissent quotidiennement ces discriminations.

**Avec Sud éducation, mettons fin à ces discriminations,  
exigeons l'égalité de traitement de tou·tes les enseignant·es !**

\* [http://www.apden.org/2017\\_01\\_04\\_Synthese\\_Enquete\\_conditions/co/ECON\\_2017\\_31.html](http://www.apden.org/2017_01_04_Synthese_Enquete_conditions/co/ECON_2017_31.html)

# AED :

# Le 26 janvier en grève !

**AED** LES BAHUTS  
NE FONCTIONNENT  
« **PAS** SANS  
NOUS ! »

Education  
**Sud 78**

Depuis le début de la crise sanitaire les assistant·es d'éducation (AED, AP et APS) sont en première ligne dans les écoles et établissements.

Nos conditions de travail se sont considérablement dégradées avec la multiplication des tâches induites par la mise en place des protocoles sanitaires et l'exposition particulière aux risques de contamination. Pas de limitation du brassage pour celles et ceux qui doivent gérer l'urgence et jongler avec le manque d'effectifs !

Ce manque de reconnaissance n'est pas nouveau, il est d'ailleurs inhérent à la précarité du contrat des assistant·es d'éducation : sous-payé·es, sans formation et sans perspectives.

Cette précarité permet tous les excès de la part de la hiérarchie et des chef·fes d'établissements, elle est source de nombreuses injustices. Trop souvent les AED sont victimes de décisions arbitraires : non-renouvellement abusifs, périodes d'essais déguisées, contrats inférieurs à un an, chantage à l'emploi, traitement infantilisant.

La grève des assistant·es d'éducation (AED, AP, APS) du 1<sup>er</sup> décembre a été massivement suivie et soutenue par d'autres catégories de personnels. Partout sur le territoire des vies scolaires ont été totalement fermées et des dizaines de rassemblement se sont tenus devant le rectorat, DSDEN, établissements employeurs. Cette mobilisation est historique.

En amont la préparation de cette journée grève a donné naissance à plusieurs collectifs auto-organisés d'assistant·es d'éducation et a renforcé ceux déjà existant qui étaient à l'origine de cet appel.

## SUD éducation revendique :

- ★ la titularisation sans condition de tous les personnels qui le souhaitent par la création d'un statut d'éducateur·trice scolaire ;
- ★ l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail ;
- ★ l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;
- ★ le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef·fe-s d'établissement : pour un recrutement académique ;
- ★ l'accès à une formation et l'augmentation du crédit d'heures pour formation.